

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du douze décembre deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Marie-Anne NOE, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, Jean-Claude FOULARD, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Dominique LEMAIRE-VEHENT donne procuration à Madeleine BRETAGNE
Aurélie LE DOUJET donne procuration à Catherine PATUREL

Etaient absents : Manuel ESMERADO, Isabelle MASTRIPPOLITTO, Floréa IONITA

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- Signature de la convention pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs de relevé Gaz Naturel
- Suppression d'un poste d'adjoint après démission
- Souscription convention fourrière animale
- Actualisation des statuts du syndicat intercommunal du canton d'Anet
- Révision des tarifs communaux
- Budget communal 2019 – Décision modificative n° 1
- Affaires diverses

AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS DE RELEVÉ GAZ NATUREL – N° 28

Ce projet consiste à mettre en place un nouveau comptage automatisé, appelé « Gazpar », permettant la relève à distance des consommations de gaz naturel des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Aussi, il est proposé au conseil :

- d'autoriser le maire à signer la convention d'intention pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs de relève Gaz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION D'UN ADJOINT – N° 29

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité par 9 voix pour, 2 abstentions, la détermination à TROIS postes le nombre d'adjoints au maire.

SOUSCRIPTION CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – N° 30

Monsieur le Maire rappelle la souscription de la convention fourrière animale en 2018 avec l'association départementale représentée par Mme GUILLON-XENARD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-s'engage à reconduire la convention avec l'association selon la grille tarifaire, soit un montant annuel de 1 101.60 € (mille cent un euros soixante centimes).

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera établie en définissant les engagements réciproques pour l'année 2020.

PROJET : ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'ANET – N° 31

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'actualisation des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet,

Désigne :

Délégué titulaire M Alain SCHIRRER pour la compétence B et C – équipements

Délégué suppléant Mme Marie-Anne NOE sportifs et transports scolaires

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE, MAISON D'OULINS, MEDIATHEQUE – N° 32

Les tarifs communaux sont inchangés pour 2020. Ils sont consultables en mairie pour sur le site de la commune www.oullins.fr.

BUDGET COMMUNAL 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 – N° 33

Le Maire expose au Conseil qu'il apparaît nécessaire d'effectuer des déplacements de crédits en section d'investissement. Le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications sur le budget 2019

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les enfants d'Oullins âgés de 0 à 10 ans ont assisté cet après-midi au spectacle offert par le cirque et ont reçu leurs cadeaux par le Père Noël à la maison d'Oullins.

Monsieur le Maire informe que la commune a été mise au Tribunal Administratif pour deux affaires d'urbanisme. Un avocat a été chargé des dossiers.

Le marché d'hiver organisé par l'école a rencontré un vif succès.

TOUR DE TABLE

C. PATUREL informe que le calendrier des collectes déchets 2020 sera distribué prochainement sur la commune.

M-A. NOE se renseigne sur le projet d'achat du site PMO. Monsieur le Maire l'informe qu'une proposition a été faite au propriétaire et que la commune est dans l'attente de sa réponse.

C.DEHON informe du départ à la retraite de Mme QUENOT, employée par le S.I.R.P. depuis 1981.

L'ensemble du Conseil remercie Marie-Claude pour ces nombreuses années de labeur et lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

M. BRETAGNE rappelle qu'une réunion pour l'Assainissement Non Collectif (.S.P.A.N.C.) a été organisée à la Maison d'Oullins le 10 décembre 2019 pour informer les propriétaires qu'un contrôle des installations sera effectué au printemps 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 25.

Le Maire
Pascal LEPETIT,

Le Secrétaire,
Madeleine BRETAGNE,